



# E M P R I S E

**E**mprise sur les **E**conomiques  
**M**archés par le **S**tratégiques et  
**P**artage de **I**nformations  
**R**essources en  
**P**artage de **I**nformations  
**M**archés par le **S**tratégiques et  
**E**mprise sur les **E**conomiques

**Vous êtes un groupe d'entreprises industrielles.**

**Vous avez un projet commun  
lié à la maîtrise de l'information.**

**Nous pouvons vous accompagner et vous soutenir  
dans votre démarche**

**« Faites de l'information l'alliée de vos décisions »**

***Clôture des dossiers le 1<sup>er</sup> juillet 2008***

**Créer, conquérir des marchés, maintenir son avance, développer de nouveaux produits, innover, pérenniser son activité, etc.** Ces différents objectifs dépendent de plus en plus de la capacité de l'entreprise à savoir collecter, analyser mais aussi protéger ses informations stratégiques. Les entreprises industrielles répondent à ces enjeux en mobilisant les ressources adaptées

Or, pour les plus petites d'entre elles, l'accès à ces ressources ne peut s'envisager que dans une **approche collective par la mise en commun des moyens nécessaires** à la maîtrise des informations stratégiques et économiques. Pour les accompagner dans cette démarche la **DRIRE Rhône-Alpes** a décidé de lancer l'appel à projets **EMPRISE** (Emprise sur les **M**archés par le **P**artage de **R**essources en **I**nformations **S**tratégiques et **E**conomiques).

## Qui peut répondre ?

Un groupe de PME industrielles ou de services à l'industrie. Pour être éligible, ce groupe doit être composé au minimum de 3 PME de moins de 250 salariés ayant leur siège ou un établissement dans la région Rhône-Alpes. Une priorité sera accordée aux entreprises partenaires d'un pôle de compétitivité ou d'un cluster de Rhône-Alpes.

## Exemples de projets pouvant être soutenus

Recruter à temps partagé un collaborateur dédié (veille, ...) ; bénéficier de l'intervention d'un expert (prestations de consultants, ...) ; mettre en place une plateforme collaborative (forum, intranet, ...) ; acquérir des outils de collecte et/ou d'exploitation de l'information.

## Quel financement ?

Les dépenses éligibles sont accompagnées sur une période de 2 ans maximum, non prolongeable, **jusqu'à 50 % maximum**.

Les projets retenus seront financés sur les dispositifs publics d'accompagnement (Drire, Région Rhône-Alpes et FEDER)

## Quelles modalités de gestion du projet ?

La responsabilité administrative et financière peut être assurée :

- **soit par une entreprise** agissant pour le compte des autres ;
- **soit par un tiers mandaté par le groupement** : organisme consulaire, association, collectivité, établissement d'enseignement supérieur, organisme de recherche ou de formation, etc.

**Une convention** sera signée entre le responsable du projet et le financeur public sur lequel le comité de sélection aura orienté le projet (Etat, Région Rhône-Alpes, FEDER).

## Comment postuler ?

1 – Dépôt d'une déclaration d'intention avant le 1<sup>er</sup> juillet 2008 par courrier ou email (modèle téléchargeable sur : [www.rhone-alpes.drire.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.drire.gouv.fr))

2 – Présentation du projet devant le comité de présélection dans la 2<sup>ème</sup> semaine de juillet 2008

3 – Présélection et information des porteurs : 15 juillet 2008

4 – Si le projet est sélectionné, constitution du dossier de demande de subvention avant 31 août 2008

5 – Contractualisation et lancement du projet avant octobre 2008

## Votre contact à la DRIRE Rhône-Alpes :

Yves VERMOGEN      Téléphone : 04.37.91.44.34 Fax : 04.37.91.28.05

Mail : [yves.vermogen@industrie.gouv.fr](mailto:yves.vermogen@industrie.gouv.fr)